

Rapport de la commission des travaux chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif en vue de l'ouverture de deux crédits, pour un montant total de 7 487 000 francs, soit:

- un crédit de 7 414 000 francs destiné à la restauration de l'école de la rue de Zurich et à la construction d'un préau couvert, situés rue de Zurich 28, parcelle N° 846, feuille 63, commune de Genève-Cité;
- un crédit de 73 000 francs destiné à l'équipement en mobilier.

Rapporteur: M. Guy Dossan.

La commission des travaux, présidée par M^{me} Linda de Coulon, a traité de l'objet cité en titre lors de ses séances des 22 janvier, 6 et 26 février 2003.

Les notes de séances étaient prises par M^{me} Ursi Frey, que le rapporteur remercie pour la précision de son travail.

Rappel de la proposition

L'école de la rue de Zurich, construite en 1863, est le premier d'une série de bâtiments destinés à l'enseignement primaire. Faute de précédent, elle fut conçue comme un essai et deviendra un modèle pour les écoles de Saint-Gervais et du Grütli.

En 1860, le Conseil municipal acquiert un terrain aux Pâquis pour doter le secteur des équipements qui lui manquent. On projette dans un premier temps un édifice polyvalent, contenant des classes enfantines et primaires, un poste de police, un poste de pompiers, etc.

Un projet plus ambitieux lui succède, consistant en un bâtiment isolé et dévolu exclusivement à l'enseignement primaire.

L'édifice se compose de quatre pavillons abritant les salles de classes, reliés par un corps central à fonction distributive. A l'origine, il ne compte que deux niveaux et comprend deux écoles disposées dos à dos (l'une pour les garçons, l'autre pour les filles) pourvues chacune d'une entrée, d'un vestibule et d'un escalier.

Le bâtiment comprend également des logements de fonction, qui ont un accès indépendant sur la rue.

En 1891, l'école est surélevée d'un étage. Au tournant du siècle, le chauffage, les planchers et les W.-C. sont remplacés; les lambris disparaissent, l'électricité succède au gaz.

Cédé par la Ville de Genève à l'Etat, le bâtiment connaît diverses affectations (Croix-Rouge en 1926, crèche, école ménagère puis des arts décoratifs en 1935). L'édifice est au début des années 1990 à nouveau affecté aux écoles primaires et finalement repris par la Ville de Genève en 1992.

L'école de la rue de Zurich fait partie du patrimoine architectural genevois et figure à l'Inventaire suisse d'architecture 1850-1920 (INSA).

Le projet du bureau d'architectes lauréat a été choisi parce qu'il répondait le mieux aux critères fixés par la Ville de Genève et que son offre présentait le meilleur rapport qualité/prix.

Dans le 15^e programme financier quadriennal 1996-1999, le coût de cette rénovation avait été estimé sommairement à 4 600 000 francs, le programme des utilisateurs n'étant pas encore connu et l'état du bâtiment paraissant bon.

Les architectes ont commencé l'étude en tenant compte des demandes du Département de l'instruction publique (DIP), du Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement (DAEL), du programme du Service des écoles et institutions pour l'enfance et des recommandations et directives techniques du Service de l'énergie de la Ville de Genève.

Il était initialement prévu que les locaux du club de plongée, situés au sous-sol, seraient libérés et attribués aux activités de l'école, et que la chaufferie resterait en l'état.

En raison de la difficulté à reloger le club, la décision a été prise de le maintenir dans l'école.

En vue de préparer le devis général, des sondages sur la structure et les sols du bâtiment ont été effectués, qui ont révélé des faiblesses dans la structure porteuse.

Des travaux supplémentaires sont devenus nécessaires: le renforcement des dalles des passages latéraux, des sanitaires, de la salle des maîtres, la réfection de certains planchers. Il a également fallu inclure des travaux complémentaires à ceux prévus dans l'appel d'offres, pour la charpente, la pierre naturelle, les verrières, etc.

Un premier devis général tenant compte des éléments ci-dessus a été proposé, d'un montant de plus de 8 millions de francs, montant refusé par le département de l'aménagement, des constructions et de la voirie qui a demandé de réaliser des économies.

Les économies trouvées ont été:

- suppression de la salle de rythmique, permettant d'éviter la construction d'une sortie de secours, de ne plus déplacer la chaufferie, qui reste en l'état et d'abandonner la récupération d'eau de pluie (seules des conduites subsistent);
- renoncement à une ventilation combinée;
- construction d'une seule marquise du côté du préau couvert. La simplification de la structure et de la couverture vitrée du préau couvert a permis de diminuer son coût;
- les combles resteront froids au lieu d'être tempérés;
- le revêtement du sol des classes sera exécuté en linoléum à la place de parquet;
- la couverture sera en ardoises rectangulaires en lieu et place d'ardoises «écailles».

L'Institut économique de la construction a vérifié les montants du devis estimatif et les a approuvés en date du 21 octobre 2002.

Le montant du premier devis général a ainsi été ramené à 6 999 494 francs, toutes taxes comprises.

En raison de l'urgence des besoins en locaux scolaires, le Service des écoles et institutions pour l'enfance a repris le bâtiment dans son état existant, sans entreprendre de travaux de réfection, excepté quelques modestes adaptations des 12 classes existantes afin de les rendre compatibles avec les exigences de l'enseignement primaire.

Par ailleurs, il ressort de la planification scolaire qu'il faut tenir compte d'une population particulièrement instable. Les mouvements migratoires de ce secteur sont les plus importants de la ville de Genève. Cette situation ne permet pas d'envisager que la Ville de Genève puisse se passer des 12 classes de l'école de la rue de Zurich.

En ce qui concerne le relogement des élèves pendant la durée des travaux, le Service des écoles a planifié cette intervention afin de pouvoir déplacer les classes existantes dans les écoles situées à proximité (Pâquis-Centre et Château-briand).

Cet équipement répond à l'obligation de mettre à la disposition de l'Etat des locaux nécessaires à l'enseignement des divisions élémentaire et moyenne. Il s'agit de doter l'école de Zurich de classes mieux adaptées et d'un préau d'une surface proportionnelle à ses effectifs (240 m², soit 20 m² par classe).

Travaux

Bâtiment

La rénovation-transformation concerne le bâtiment existant. Elle comprend principalement la réfection de l'enveloppe, la mise en conformité des installations techniques, la redéfinition des circulations horizontales et verticales, l'aménagement d'une partie du sous-sol, la redistribution des divers locaux et l'implantation de nouveaux blocs sanitaires.

Options architecturales

La belle symétrie intérieure du bâtiment mérite qu'on la mette en évidence en gommant ce qui entrave les circulations «naturelles», aussi bien des personnes que de la lumière.

- Création d'une ouverture dans le mur de séparation entre les deux escaliers centraux pour permettre le passage de l'un à l'autre et les contacts visuels à l'intérieur et à travers le bâtiment.
- Nouvel aménagement des sanitaires permettant de créer un couloir reliant les halls nord et sud et donnant accès à l'ascenseur.
- Redéfinition des escaliers secondaires en limitant leur fonction à la desserte de l'entresol depuis le rez-de-chaussée principal et à l'accès aux combles.
- Implantation d'un ascenseur accessible à niveau depuis l'entrée secondaire située sur la rue de Neuchâtel, reliant tous les niveaux entre eux, entresol et combles non compris.
- Restitution des éléments architecturaux d'origine tels que «l'appareillage réel ou dessiné» des murs et des encadrements.
- Conservation des sols existants des halls, à l'exception de ceux du rez-de-chaussée dont la rénovation effectuée à ce jour mérite d'être revue.
- Conservation des serrureries et menuiseries intérieures.
- Intégration généralisée de nouveaux faux plafonds permettant l'encastrement de luminaires et une meilleure isolation phonique.
- Mise à neuf à l'identique des menuiseries extérieures en chêne.

Préau couvert

Le projet comprend:

- l'aménagement d'un seul préau couvert, de forme rectangulaire, avec une toiture transparente, le long de la rue de la Navigation, et les aménagements extérieurs de la zone d'implantation concernée;
- la construction d'une marquise abritant l'escalier d'accès à l'école;

- la cour de l'école située sur la rue de Zurich est conservée en l'état;
- la création du préau couvert nécessite l'abattage des quatre érables existants dont l'état phytosanitaire est jugé bon. En effet, situés à un tiers du préau, leur maintien obligerait à accoler le couvert à la façade et réduirait considérablement sa surface.

L'abattage des arbres a été autorisé par le Service des forêts, de la nature et du paysage.

Remarque du rapporteur:

Contrairement à ce qui précède, l'abattage des quatre érables a été abandonné.

Dans la cour donnant sur la rue de Zurich, les quatre érables seront conservés, de même que les deux frênes et l'érable ayant poussé de manière spontanée dans la courette, le long de la rue de Neuchâtel.

Conception énergétique

- L'état général et la nature du bâtiment ne permettent que des améliorations ponctuelles de l'enveloppe.
- Maintien de la chaufferie existante au mazout.
- Le tableau électrique est remplacé par un nouvel équipement avec régulation numérique.
- Production d'eau chaude sanitaire assurée par deux bouilleurs électriques.
- Afin de limiter la consommation d'eau, la robinetterie sera équipée d'un système de limitation de débit et les chasses d'eau des W.-C. auront une contenance de six litres, avec double commande.
- Les appareils et installations sont conçus de façon à limiter la consommation d'électricité. Il est notamment prévu d'optimiser l'éclairage par un dispositif d'automatisation gérant l'extinction de la lumière des locaux en fonction de la non-présence.

Validité des coûts

Les prix sont ceux du mois d'août 2002 et ne comprennent aucune variation.

Prix du mètre cube SIA

Le volume restauré est de 13 770 m³ pour l'école et de 1431 m³ pour le préau couvert, ce qui donne un rapport de 363 francs le mètre cube SIA.

Séance du 22 janvier 2003

Audition de M^{me} Isis Payeras, cheffe du Service d'architecture, de M. Nicolas Foëx, architecte, de M^{me} Annie Perrin, de MM. Jean-Pierre et Antoine Dellenbach, du Bureau ACAU architectes, et Rizzo, du Bureau ZS ingénieurs civils

M^{me} Payeras précise en préambule que le bâtiment, constituant en fait deux écoles (filles et garçons), a été construit de manière symétrique. Les deux écoles ne communiquaient pas et les préaux couverts n'existaient pas. A l'époque de sa construction, le bâtiment constituait le centre du quartier, avant même le temple.

L'école dispose de 12 classes (initialement prévues pour 70 élèves par classe) qui ne correspondent plus aux normes. La toiture, la façade et les fenêtres sont en mauvais état.

Dans un premier temps, l'abattage de quatre érables était prévu, mais il a été finalement décidé de maintenir ces arbres presque centenaires.

Le moment pour entreprendre les travaux est favorable du point de vue démographique, l'école étant peu chargée et les élèves pouvant être transférés dans d'autres écoles du quartier pendant les dix-huit mois que durera le chantier.

Des travaux de toiture et de façade ont été entrepris, il y a déjà un certain temps.

Les architectes rappellent que le projet de rénovation concerne la toiture, la façade (crépi et pierre à reprendre) et les menuiseries (fenêtres en chêne) de l'ensemble du bâtiment. Les menuiseries intérieures seront, dans la mesure du possible, conservées.

A l'extérieur, un aménagement est à réaliser pour les handicapés.

A l'intérieur, le concept des circulations horizontales et verticales a déjà été revu, mais sera encore amélioré par la création d'ouvertures, pour supprimer les séparations initiales filles-garçons.

Tous les sanitaires seront changés, des salles de maîtres seront aménagées.

Un ascenseur sera réalisé, desservant tous les étages et les entresols, mais pas les combles.

Les plafonds des classes seront changés, mais la typologie sera maintenue.

Le linoléum sera remplacé par un revêtement facilitant la circulation. Les sols au rez-de-chaussée seront repris et certains éléments structurels changés, suite à un sondage. La ferblanterie sera également reprise ainsi que les sols en bois.

Toute l'école sera équipée de sprinklers contre le danger d'incendie.

L'ingénieur précise que, suite à des sondages, on a constaté que la structure des dalles est très hétéroclite du point de vue matériaux (bois, bois-béton, etc.) et que celles en béton sont en mauvais état. Suite à la construction de l'étage supplémentaire, la structure avait également été renforcée par des poteaux. Toutefois, ceux-ci n'ont pas la sécurité nécessaire pour supporter trois étages, ils devront par conséquent être remplacés.

Il est répondu à un commissaire que l'aménagement des combles n'a jamais été envisagé, car cela nécessiterait de refaire toute la charpente (existence de tirants métalliques au milieu des combles), ce qui serait extrêmement coûteux.

A la question d'un commissaire qui souhaite savoir pourquoi le club de plongée n'a pas été déplacé, il est répondu que la Gérance immobilière municipale a tenté de trouver une solution. Diverses séances ont eu lieu, mais il n'existe pas de locaux correspondants aux mêmes conditions (proche du lac, sortie indépendante, etc.).

Un commissaire s'étonne que pour renforcer la structure on n'utilise pas des profilés métalliques plutôt que de conserver un pilier au milieu d'une classe.

Il lui est répondu que différentes solutions ont été étudiées, mais qu'il ne fallait pas faire disparaître les traces de cette construction, c'est la juste expression de cette école et de son époque. La Commission des monuments, de la nature et des sites était également attachée au maintien de ces piliers centraux. De plus le coût d'un recours à des profilés métalliques a été estimé à 200 000 francs.

Le même commissaire s'étonne du mauvais entretien du bâtiment, comment peut-on en arriver à un tel degré de délabrement?

Il lui est répondu que très peu de travaux ont été entrepris depuis la construction du bâtiment: la chaufferie en 1922 et le rafraîchissement des façades en 1910 et 1950.

Ce commissaire est d'avis que la proposition n'est pas assez détaillée.

Un commissaire est pour le moins étonné qu'après ce que l'on a pu voir lors de la visite des lieux et ce qui a été dit, à savoir que toutes les conditions sont «limites» dans ce bâtiment, on ait décidé d'y installer des enfants. Il aimerait par conséquent savoir si d'autres situations inquiétantes existent dans d'autres bâtiments de la Ville.

Il lui est répondu que le Service d'architecture ne peut répondre, puisque ces problèmes sont suivis par d'autres services.

A un commissaire qui souhaite savoir pourquoi il a été décidé finalement de conserver les quatre érables, M^{me} Payeras répond que, selon un diagnostic, les arbres sont sains et qu'ils représentent un poumon de verdure. L'école étant symétrique, il a été jugé qu'ils en font partie intégrante. La construction et l'implantation du préau couvert ont donc été modifiées en conséquence. Le projet du préau couvert n'est toutefois pas encore totalement abouti.

A la question d'un commissaire qui s'étonne que le préau couvert soit séparé du bâtiment, il est répondu qu'une liaison couverte a été refusée, pour des questions de conservation de patrimoine.

Un commissaire ayant entendu que l'école avait servi de noyau de quartier, il souhaiterait savoir si l'on a envisagé d'en recréer un en favorisant, notamment, la circulation des enfants. M^{me} Payeras lui répond qu'elle ne connaît pas d'étude allant dans ce sens.

Un commissaire rappelle que l'école du 31-Décembre, plus importante que l'objet étudié, a été rénovée à bien meilleur coût, il y a douze ans. Depuis cette période, il y a eu une baisse de la conjoncture, il lui semble donc que le crédit demandé est trop important.

Séance du 5 février 2003

Audition de MM. Philippe Gfeller, chef du Service d'aménagement urbain et d'éclairage public, et Alexandre Prina, ingénieur en transports

M. Prina précise que les accès seront modifiés suite à la mise en service du tram jusqu'à Sécheron en décembre 2004.

La rue du Môle deviendra une rue résidentielle.

Selon un comptage, 4000 à 5000 véhicules par jour circulent dans les rues de Berne et de Neuchâtel et 1500 sur la rue de Zurich.

Un commissaire souligne que les trois écoles du quartier sont proches l'une de l'autre. Il y a donc de nombreux enfants et il se demande s'il serait possible de modifier le schéma de circulation dans le cadre du crédit proposé.

M. Gfeller répond que, depuis déjà vingt ans, il est question de mettre le quartier des Pâquis en zone 30 km/h.

A la suite de diverses oppositions, il a fallu attendre avant de pouvoir entreprendre les travaux.

Un contact existe avec diverses associations et plusieurs projets sont en cours. A la rue de Berne, une intervention se fera dans le sens demandé.

Suite à plusieurs réunions avec les associations, la réfection de la cour de l'école (rue Royaume) a pu être mise sur pied.

Chaque fois que les associations font des remarques, des discussions ont lieu, également avec l'Office des transports et de la circulation, mais, pour des travaux plus importants, il faut passer par le programme financier quadriennal (PFQ).

On ne profitera toutefois pas de ce crédit pour effectuer des travaux de modération ou de changement de régime de circulation.

D'autre part, ce qui est réalisé correspond à ce que souhaite l'association des parents d'élèves (zone 30 km/h + passages pour piétons et réfection cour côté rue Royaume) et aucune demande particulière n'a été formulée lors des présentations publiques qui ont été organisées.

M. Prina précise que divers tronçons seront mis en régime prioritaire pour les piétons.

Par contre, il fait observer que l'analyse a démontré qu'il était indispensable de maintenir l'accessibilité au quartier par une circulation dans les deux sens à la rue de Berne. Une amélioration de la signalisation est toutefois prévue pour que le régime de rue résidentielle soit respecté.

Séance du 26 février 2003

Audition de M. Roger Beer, chef du Service des espaces verts et de l'environnement

M. Beer précise que le projet a été étudié au sein de son service. La problématique des arbres du côté de la rue de Zurich, qui empêchent la lumière de pénétrer dans les classes, est connue. Ils sont donc régulièrement élagués pour donner plus de lumière dans ces classes.

Les quatre érables taillés en parasol, initialement prévus pour être abattus, mais finalement conservés, sont en bon état.

Un commissaire aimerait connaître la valeur de ces érables. Ne préserve-t-on pas des espèces sans valeur particulière? Les érables poussant comme de la mauvaise herbe, il se demande s'il faut vraiment les protéger. De plus, ceux-ci sont sur place depuis longtemps et l'on peut se demander quelle sera leur durée de vie.

M. Beer répond qu'il convient de conserver les essences indigènes, dont font partie les érables. Les quatre arbres concernés sont sur place depuis 1940 et, étant taillés régulièrement, ils devraient encore durer entre vingt et trente ans.

Audition de M^{me} Simone Irmingier, cheffe du Service des écoles et institutions pour l'enfance, et de M. Patrick Fuchsloch, adjoint de direction

M^{me} Irmingier précise que le Service des écoles et institutions pour l'enfance a hérité de cette école en 1992 pour couvrir des besoins en classes. Un très modeste crédit avait alors été voté pour procéder aux aménagements indispensables (sols et plafonds dans quelques classes), mais le Service d'architecture avait d'emblée constaté que d'importants travaux seraient nécessaires et la rénovation avait été inscrite au PFQ.

L'école manque d'une salle de rythmique et le Service des écoles et institutions pour l'enfance aurait souhaité qu'une telle salle soit construite, mais, au vu du coût, ce projet a été abandonné. Par contre, un préau couvert a été demandé, car il est recommandé pour ce type d'école.

Comme l'avait aussi dit M^{me} Payeras lors de son audition, la période actuelle est favorable pour entreprendre les travaux. L'école de Pâquis-Centre dispose en effet d'une dizaine de classes qui pourraient être mises à disposition pendant la durée du chantier.

Une commissaire souhaite connaître l'utilité réelle de cette école. Ne pourrait-on envisager une autre affectation du bâtiment? Elle comprend qu'on puisse préparer une école pour un afflux de migrants, mais elle se demande s'il est utile, aujourd'hui, de dépenser près de 8 millions de francs pour des travaux.

M^{me} Irmingier répond qu'il s'agit d'un bâtiment intéressant et que la Ville de Genève a la responsabilité de l'entretenir et de le restaurer. Le bâtiment est déjà affecté à une école et elle ne pense pas qu'il faille se priver de classes. Par ailleurs, l'école de Pâquis-Centre est l'école la plus importante de Suisse (37 classes). Lorsqu'elles étaient toutes occupées, des difficultés de gestion de la situation sont apparues. Il est donc souhaitable, voire indispensable, à l'avenir, de pouvoir utiliser l'école de Zurich comme soupape.

Sans cette soupape, il faudrait avoir recours, en cas de problème, à la location de locaux privés, comme au Vidollet, par exemple.

Un commissaire est d'avis qu'il serait bon d'élargir le périmètre considéré et de sécuriser la zone piétonne en prolongeant les préaux sur l'espace occupé par les rues.

Il lui est répondu que le quartier des Pâquis a déjà subi de nombreuses mesures de limitation de vitesse et que les patrouilleuses scolaires y travaillent dans des conditions correctes. D'autre part, si créer des zones de rencontre est à la mode, les habitants des quartiers concernés n'y sont souvent pas très favorables, car des passages ou des feux de signalisation pour piétons n'y sont pas aménagés, ce qui ne rassure pas les parents. Aux Pâquis, il n'existe aucun contentieux

concernant la sécurité, même pas à la rue de Berne, et aucune remarque ou plainte n'est parvenue au Service des écoles et institutions pour l'enfance concernant ce type de problème.

Un commissaire demande si les prévisions faites il y a dix ans se sont révélées exactes.

M^{me} Irminger répond que la planification ne peut concerner que deux ans. Au-delà, on parle de tendances. Le secteur des Pâquis devrait être stable pour les dix prochaines années, mais le quartier est toutefois soumis à de très fortes variations. L'affluence de migrants s'observe généralement aux Pâquis et à la Jonction.

La planification pour les Pâquis prévoit 50 élèves en moins pour les prochaines années et ensuite une nouvelle augmentation de 50 élèves. Un des éléments dont il a par exemple été tenu compte aux Pâquis est la construction de logements sur la parcelle du Foyer de Sécheron. Par ailleurs, une crèche verra très bientôt le jour à Châteaubriand. On peut donc imaginer une augmentation du nombre d'enfants dans le quartier.

A la question d'un commissaire sur les travaux d'entretien effectués par le Service des écoles et institutions pour l'enfance, M. Fuchsloch répond qu'un montant de 49 000 francs par année est disponible par école.

Il faut donc laisser certaines choses de côté, c'est pourquoi, par exemple, les fenêtres de l'école de la rue de Zurich sont en mauvais état, des travaux n'ayant pas été entrepris en attendant de procéder à la rénovation.

Si des travaux n'ont pu être envisagés avant, c'est qu'il n'y a que depuis quatre ans qu'il est possible de déplacer les classes ailleurs dans les écoles du quartier.

A la question d'un commissaire, M^{me} Irminger répond que, si le crédit est voté en mai, la réouverture de l'école pourrait être envisagée en 2005.

Un commissaire aimerait savoir si tous les écoliers de la ville de Genève sont traités de façon équitable, le quartier des Pâquis lui semblant défavorisé.

Il lui est répondu que des écoles qui ne correspondent pas aux normes existent dans tous les quartiers. Dans les quartiers plus récents, où il y a de l'espace et des disponibilités pour construire des écoles selon les normes, cela est évidemment plus simple.

En ce qui concerne ce projet, l'école manquera simplement d'une salle de rythmique. Dans d'autres écoles, il n'y a pas de préau couvert, mais, en ce qui concerne les dimensions de celui de l'école de la rue de Zurich, il sera conforme aux normes.

M^{me} Irminger précise que l'école de Pâquis-Centre vieillit mal et qu'elle aura besoin de travaux à moyen terme. Il sera donc nécessaire d'avoir d'autres classes à disposition. Elle aurait donc souhaité que les combles de l'école de la rue de Zurich puissent également être rénovés, ce qui n'a pas non plus pu être retenu pour des questions de coût.

Un commissaire se pose la question de l'utilité des préaux couverts, souvent peu fréquentés par les enfants. Il serait intéressant de procéder à une petite étude pour savoir ce qu'il en est. M^{me} Irminger répond qu'une discussion pourra avoir lieu dans le cadre de la réforme du règlement cantonal. Les préaux couverts permettent toutefois aux enseignants de donner des directives très claires en cas de mauvais temps et ils sont également réclamés par les parents.

A la question d'un commissaire, M^{me} Irminger répond que la construction de deux préaux couverts n'a pas été étudiée, la règle étant de disposer d'une surface de 20 m² par classe, ce qui sera le cas avec celui prévu dans le projet.

Discussion

Une brève discussion s'instaure, certains souhaitant voter la proposition tout de suite, d'autres désirant obtenir des réponses complémentaires (dates et nature des travaux déjà entrepris dans le bâtiment, possibilité de déplacer les locaux du club de plongée, etc.).

Les commissaires se rallient néanmoins au vote de la proposition PR-253 lors de cette séance, l'objet, s'il n'est pas urgentissime, méritant toutefois d'être traité rapidement.

Un commissaire libéral est d'avis qu'on pourrait provisoirement affecter ce bâtiment à d'autres activités, puisqu'il a été dit qu'il y avait actuellement suffisamment de classes dans ce secteur.

Le groupe des Verts souhaite déposer un amendement concernant la circulation aux abords de l'école et la réalisation d'une liaison entre le préau couvert et le bâtiment.

Un commissaire socialiste tient à relever le fait que surprotéger les enfants aux abords des écoles n'est pas que positif. Il serait souhaitable de mettre en place des mesures dégressives à la sortie des écoles pour familiariser les enfants avec le domaine non protégé.

Un commissaire radical tient à rappeler que la liaison couverte entre le bâtiment et le préau couvert a été refusée par la Commission des monuments, de la nature et des sites et que, par conséquent, cet amendement risque de remettre le projet en question.

L'amendement à l'arrêté 1, article premier, est le suivant:

«Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 7 414 000 francs destiné à la restauration de l'école de la rue de Zurich, à la construction d'un préau couvert, à la modification du trafic aux abords de l'école et à une liaison couverte entre le bâtiment et le préau couvert, situés rue de Zurich 28, parcelle N° 846, feuille 63, commune de Genève-Cité.»

Mis aux voix, il est accepté par 8 oui (2 S, 2 AdG/TP, 2 AdG/SI, 2 Ve), 6 non (1 DC, 2 R, 3 L) et 1 abstention (DC).

Arrivée au terme de ses travaux sur la proposition PR-253, la commission des travaux vous propose, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, à l'unanimité de ses membres, d'accepter les deux arrêtés ci-dessous:

PROJET D'ARRÊTÉ I AMENDÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 7 414 000 francs destiné à la restauration de l'école de la rue de Zurich, à la construction d'un préau couvert, à la modification du trafic aux abords de l'école et à une liaison couverte entre le bâtiment et le préau couvert, situés rue de Zurich 28, parcelle N° 846, feuille 63, commune de Genève-Cité.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 7 414 000 francs.

Art. 3. – Un montant de 73 870 francs sera prélevé sur le crédit indiqué à l'article premier et attribué au Fonds d'art contemporain de la Ville de Genève institué par l'arrêté du Conseil municipal du 14 novembre 2001.

Art. 4. – La dépense prévue à l'article premier, à laquelle il convient d'ajouter le montant de 360 000 francs du crédit d'étude voté le 10 février 1998, sera ins-

crite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 30 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève dès l'année suivant la mise en exploitation, soit de 2006 à 2035.

Art. 5. – Le Conseil administratif est autorisé à constituer, modifier, épurer et radier toutes servitudes permettant la réalisation de cette opération.

PROJET D'ARRÊTÉ II

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 73 000 francs destiné à l'équipement en mobilier du groupe scolaire de la rue de Zurich.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 73 000 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 8 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2004 à 2011.